

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE ADMINISTRATIVE STRUCTURE
OF INTERNATIONAL COOPERATION
IN THE FIELD OF INTELLECTUAL PROPERTY**

**COMITÉ D'EXPERTS CONCERNANT LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Geneva, March 22 - April 2, 1965

Genève, 22 mars - 2 avril 1965

PROPOSITION
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE ROUMAINE

ARTICLE 18

Remplacer par le texte suivant :

"Tout différend entre deux ou plusieurs Etats membres relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente Convention, qui n'est pas résolu par voie de négociation, sera soumis pour décision à la Cour internationale de Justice à la demande de toutes les parties au différend, sauf si lesdites parties sont convenues d'un autre mode de règlement."